

République Française
Département LOIRET
Aschères le Marché

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Loiret
Le : 15/11/2021
Et
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 8 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aschères le Marché s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGENDRE Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 29/10/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/10/2021.

Présents : M. LEGENDRE Christian, Maire, M. DESCHAMPS Jean-François, Mme JOHANET Cécilia, M. GUERIN Serge, Mme GILLET Martine, M. HAMONIERE Dany, Mme AVILES Maïté, Mme BODET Françoise, M. CAILLETTE Thierry, Mme JOHANET-FOURAGE Marlène, Mme LE DÙ Lise, Mme PEUGNET Valérie, M. TAFFOUREAU Michel, M. VAPPEREAU François

Absent ayant donné procuration : M. TAINÉ Jérémy à M. TAFFOUREAU Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme AVILES Maïté

2021_06_09 – Tarifs communaux au 01-01-2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition des nouveaux tarifs 2022 :

Mobilier :

Mise à disposition gratuite et avec retrait et retour du mobilier pendant les horaires du service technique, et versement d'une caution de 130,00€.

Location de la salle du Champart :

La commune met à disposition des associations communales la salle du Champart selon la convention signée entre la commune et l'association.

Pour les habitants de la commune (pour raison familiale ou associative)

Période d'été (01.05 au 30.09)	1 journée	220 €
	2 jours consécutifs	330 €
Période d'hiver (01.10 au 30.04)	1 journée	330 €
	2 jours consécutifs	440 €

Acomptes
44
66
66
88

Pour les personnes n'habitant pas la commune

Période d'été (01.05 au 30.09)	1 journée	660 €	132
	2 jours consécutifs	990 €	198
Période d'hiver (01.10 au 30.04)	1 journée	990 €	198
	2 jours consécutifs	1 320 €	264
Vin d'honneur		100 €	
Nettoyage		400 €	
Caution		1 500 €	

Réservation de la Halle

Pour les vins d'honneur 60€ avec remise en état avant 19h30

Prêt du mobilier sous les mêmes conditions que ci-dessus

Mise à disposition gratuite de la Halle pour les associations communales dans le cadre de leurs animations.

Cimetière communal

Les tarifs des concessions et cavurnes votés le 3 avril 2017 restent inchangés.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

De prendre en compte les tarifs mentionnés ci-dessus à dater du 1^{er} janvier 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/11/2021
Le Maire, Christian LEGENDRE

